Livret Personnel de Compétences : une usine à gaz nuisible !

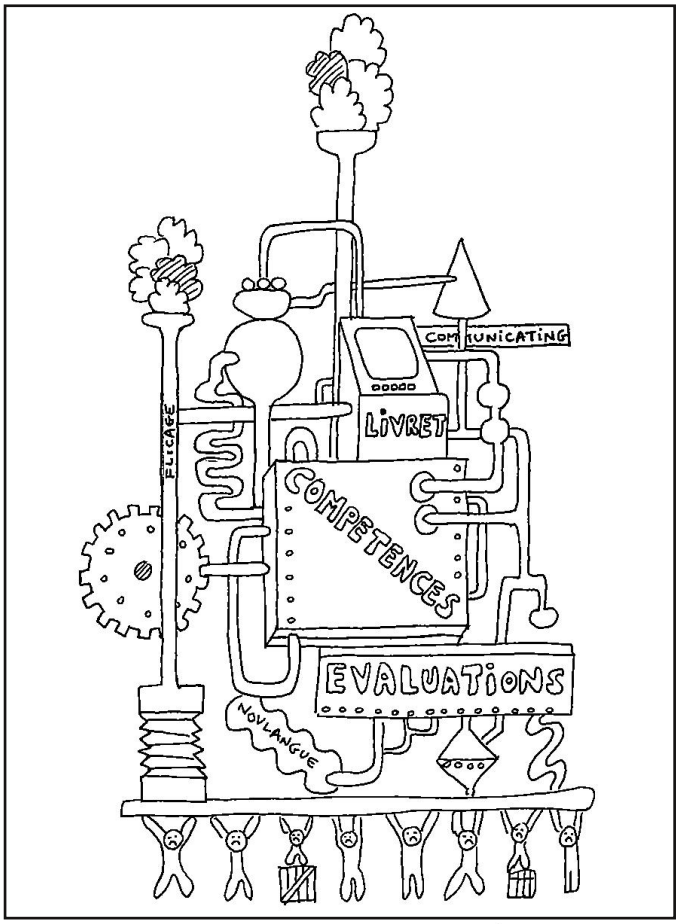

L'an passé nous nous interrogions ici-même sur la réalité et les finalités de cette nouvelle lubie ministérielle. Nos craintes étaient malheureusement justifiées...

•Une exigence des patrons européens

L'instauration du LPC, mettant en œuvre le programme éducatif de l'OCDE, répond donc en réalité aux seules exigences du patronat : ce qui est en ligne de mire, c'est la suppression des grilles de qualification des conventions collectives. Le gouvernement a par ailleurs instauré un «passeport d'orientation et de formation pour les travailleurs», lequel a le même contenu que le LPC et ne fait donc que le prolonger ! L'employeur pourra de la sorte tout savoir sur ceux qu'il souhaite embaucher et pourra ainsi les sélectionner en connaissance de cause, comme il achète des produits ou des machines.

•Différencier "évaluation par compétence" et "pédagogie par compétence"

L'institution ne considère les compétences que sous l'angle de l'évaluation alors qu'elles sont pour nous à prendre sous l'angle de la pédagogie, en ne reléguant pas les savoirs au rang d'outil mais en les réaffirmant comme une des composantes essentielles de l'école. L'utilisation et le réinvestissement des savoirs dans la résolution de tâches complexes est bien sûr un des objectifs de l'enseignement.

•Toutes les compétences ne peuvent pas être évaluées

L'éducation doit s'impliquer davantage dans la formation du futur citoyen. Mais l'école ne peut évaluer des compétences qui n'auraient pas été travaillées tout au long de l'année. Les compétences « sociales et civiques », celles de « communication » ou « d'autonomie et d'initiative » sont sûrement plus développées quand on est issu d'un milieu social favorisé. Les évaluer sans un travail préalable donnerait un poids inacceptable à l'origine sociale des élèves : ce n'est pas ça l'école de la République !

•Un outil de fichage

Devenu subrepticement une application numérique depuis janvier 2010, le LPC n'est donc pas un outil pédagogique. Les données personnelles qu'il contient – et qui relèvent purement et simplement du fichage – sont exportables sur n'importe quel fichier de n'importe quel service : la mobilisation des parents et des enseignants avait permis que les compétences soient retirées des données enregistrées sur Base-Élève, elles reviennent par la fenêtre, grâce au LPC !

Parce que l'instauration du Livret personnel de compétences poursuit des fins économiques et policières qui ne sont nullement conformes à la vocation de l'école publique ;
Parce qu'elle constitue pour les personnels une surcharge de travail bureaucratique, qu'il n'est pas même prévu de rémunérer ;
Parce qu'elle est non seulement inutile, mais préjudiciable au travail pédagogique des enseignants et à l'instruction des élèves ;
Parce que l'absurdité de nombreux items du LPC en rend la validation impossible,

SUD éducation appelle tous les personnels de l'éducation à refuser collectivement la mise en place du LPC.